

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six septembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Cousances-les-Forges s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. THIRION Francis, Maire.

Présents : M. THIRION Francis, Maire ; Mrs, Mmes VIOT Loetitia, DUPONT Régis, VARNIER Marie-Paule, JAMAR Thérèse, GONTIER Xavier, LORIN Bernadette, PREVOT Francis, BREUX Lionel, LEBEL Cédric, GIRARDIN Perrine, MASSON Sébastien, GAILLET Gaëlle, JACAMANT Audrey

Procuration : Mme DEGOUVE Christiane donne procuration à Mme VARNIER Marie-Paule

Absente excusée : Mme MANZONI Marie-Thérèse

Mme VIOT Loetitia a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 08 août 2025 est approuvé à l'unanimité et signé par la secrétaire de séance et le Maire.

ORDRE DU JOUR :

2025-030 : Boulangerie : maître d'œuvre,

2025-031 : Boulangerie : réhabilitation ou démolition/construction,

2025-032 : Boulangerie : autorisation d'urbanisme,

2025-033 : Boulangerie : emprunt, prêt relais,

2025-034 : Location d'un local à une psychologue,

2025-035 : Location du cabinet dentaire,

2025-036 : Demande d'autorisation pour la création d'un accès à la voie publique : chemin des Clos,

2025-037 : Tarifs des locations des salles,

2025-038 : Adhésion au Service d'Accompagnement en Procédures Statutaires du Centre de Gestion de la Meuse,

2025-039 : Changement de lieu du bureau de vote n°2,

2025-040 : Décision modificative n°1,

2025-041 : Destination des coupes de bois : état d'assiette 2026,

2025-042 : Travaux voirie chemin du Girardin,

Questions diverses

1. COMMANDE PUBLIQUE

2025-030 : BOULANGERIE : MAÎTRE D'OEUVRE

Le conseil Municipal, à la majorité (pour 14 voix, abstention 1 voix Mme Audrey JACAMANT), décide d'engager des travaux pour accueillir une boulangerie au 18 rue Derrière l'Isle ; décide de retenir l'offre du cabinet d'architecture TDA de Charleville-Mézières, représenté par Monsieur Frédéric BONNET, pour un montant de 47.300,00 € HT soit 56.760,00 € TTC ; autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'architecte, les annexes, les avenants et tous les documents relatifs à la maîtrise d'œuvre.

Et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération ; précise que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets à l'article 231 « Immobilisations corporelles en cours », opération 26 Travaux bâtiments.

1. COMMANDE PUBLIQUE

2025-031 : BOULANGERIE : RÉHABILITATION OU DÉMOLITION/CONSTRUCTION

Le Conseil Municipal, à la majorité (pour 14 voix, abstention 1 voix Mme Audrey JACAMANT), décide d'intégrer à l'opération de travaux pour la construction d'un bâtiment pour y accueillir une boulangerie, l'acquisition des parcelles ZI n°91 et ZI n°92 où se situe la maison du 18 rue Derrière l'Isle à Cousances-les-Forges au prix de 120.000 € ainsi que les frais de notaire et les autres frais ; décide de démolir la maison pour y construire un bâtiment pour y accueillir une boulangerie ; accepte le montant prévisionnel des travaux de construction à hauteur de 550.000 € HT soit 660.000 € TTC, auquel s'ajoute les autres dépenses et la démolition de la maison.

Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la démolition et à l'opération de travaux de construction ; précise que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets à l'article 231 « Immobilisations corporelles en cours », opération 26 Travaux bâtiments.

1. COMMANDE PUBLIQUE

2025-032 : BOULANGERIE : AUTORISATION D'URBANISME

Le Conseil Municipal, à la majorité (pour 14 voix, abstention 1 voix Mme Audrey JACAMANT), autorise Monsieur le Maire à déposer et à signer l'ensemble des autorisations d'urbanisme pour l'opération de travaux de construction d'une boulangerie au 18 rue Derrière l'Isle.

1. COMMANDE PUBLIQUE

2025-033 : BOULANGERIE : EMPRUNT, PRÊT RELAIS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte pour le financement de l'opération de travaux de construction d'une boulangerie de recourir à un emprunt et/ou à un prêt relais ou ligne de trésorerie pour la TVA et les subventions ; autorise Monsieur le Maire à contacter différents organismes bancaires ; charge Monsieur le Maire de négocier avec différents organismes bancaires.

3. DOMAINE ET PATRIMOINE

2025-34 : LOCATION D'UN LOCAL À UNE PSYCHOLOGUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'installation de Madame VARNIER Anne-Laure, en tant que psychologue dans une salle de l'ancienne mairie de Cousancelles située au 2 place de Cousancelles, ; fixe le loyer mensuel de la salle à la somme de 150 € (cent cinquante euros), payable à terme à échoir au comptable du Service de Gestion Comptable.

Et décide que le loyer sera révisé chaque année à la date d'anniversaire de la prise d'effet du bail de location, en fonction de la variation de l'indice des loyers des activités tertiaires autres que commerciales et artisanales publiée par l'INSEE. L'indice initial retenu sera le dernier indice publié le jour de la prise d'effet du bail ; autorise Monsieur le Maire à rédiger et à signer le bail de location, les avenants et tous les documents relatifs à la location.

3. DOMAINE ET PATRIMOINE

2025-035 : LOCATIONS DU CABINET DENTAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'installation de Monsieur NITA Adrian, en tant que chirurgien-dentiste, dans la salle de de Cousancelles rez-de-chaussée de l'ancienne mairie de Cousancelles, située au 2 place de Cousancelles, ; fixe le loyer mensuel du cabinet dentaire à la somme de 300 € (trois cent euros), payable à terme à échoir au comptable du Service de Gestion Comptable.

Et décide que le loyer sera révisé chaque année à la date d'anniversaire de la prise d'effet du bail de location, en fonction de la variation de l'indice des loyers des activités tertiaires autres que commerciales et artisanales publiée par l'INSEE. L'indice initial retenu sera le dernier indice publié le jour de la prise d'effet du bail ; autorise Monsieur le Maire à rédiger et à signer le bail de location, les avenants et tous les documents relatifs à la location.

3. DOMAINE ET PATRIMOINE

2025-036 : DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA CRÉATION D'UN ACCÈS À LA VOIE PUBLIQUE : CHEMIN DES CLOS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à Monsieur WEIDMANN Thomas pour créer un accès depuis la voie publique pour desservir la parcelle ZI n°179, chemin des Clos, pour son activité professionnelle ; précise que le fossé devra être busé avec des buses renforcées et d'un minimum de 300 de diamètre suffisant pour l'évacuation de l'eau pluviale ; précise que tous les travaux d'accès sont à la charge de Monsieur WEIDMANN,

Et précise que l'entretien des buses est à la charge de Monsieur WEIDMANN ; précise que cet aménagement ne doit pas gêner l'écoulement des eaux pluviales ; autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au dossier.

3. DOMAINE ET PATRIMOINE

2025-037 : TARIFS DES LOCATIONS DES SALLES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs des locations de la salle du Château et de la salle des fêtes à compter du 1^{er} janvier 2026 ; précise que les montants des cautions restent inchangés.

4. FONCTION PUBLIQUE

2025-038 : ADHÉSION AU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT EN PROCÉDURES STATUTAIRES DU CENTRE DE GESTION DE LA MEUSE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande l'adhésion de la commune de Cousances-les-Forges au Service d'Accompagnement en Procédures Statutaires du Centre de Gestion à compter du 01 octobre 2025. Et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, les lettres de commande et tous les documents relatifs au dossier ; précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

2025-039 : CHANGEMENT D'EMPLACEMENT DU BUREAU DE VOTE N°2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que le bureau de vote n°2 soit déplacé à l'école maternelle « Le Petit Poucet », située au 24 rue Basse ; précise que le périmètre du bureau de vote n°2 ne change pas,

Et charge Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires au déplacement du bureau de vote ; autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

7. FINANCES LOCALES

2025-040 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n° 1 suivante :

Section d'investissement en dépenses :

Chapitre 16 « Emprunts en euros », opérations financières -30.000 €

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : Article 2117 « Bois et forêts » - opération 15 « Travaux forêts » - 13.200€ - Article 212 « Agencements et aménagements de terrains » - opération 17 « Travaux de voirie » - 22.300€ - Article 2151 « Réseaux de voirie » - opération 17 « Travaux de voirie » 51.000€ - Article 2156 « Matériel et outillage incendie » - opération 18 « Matériel divers » 1.000€ - Article 2157 « Matériel et outillage de voirie » - opération 18 « Matériel divers » -7.000€ - Article 2158 « Autres installations matériel outillage techniques » - opération 18 « matériels divers » 2.000€ - Article 2131 « Bâtiments publics » - opération 26 « Travaux bâtiments » - 4.000€ - Article 2132 « Immeubles de rapport » - opération 26 « Travaux bâtiments » 10.500€

Chapitre 23 « Immobilisations en cours » : Article 231 « Immobilisations corporelles » - opération 26 « Travaux bâtiments » 400.000€

Section d'investissement en recettes :

O24 Produits des cessions 14.400€ - Article 1641 « Emprunts en euros » - opération non individualisée 400.000€

Section de fonctionnement en dépenses : Article 60612 « Energie électricité » -23.000€ - Article 613 « Locations » 3.000€ - Article 61521 « Entretien terrains » 13.000€ - Article 2156 « Maintenance » 3.000€ - Article 6161 « Assurance multirisques » 1.000€ - Article 6282 « Frais gardiennage forêts » 3.000€

9. AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES

2025-041 : DESTINATION DES COUPES DE BOIS : ÉTAT D'ASSIETTE 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2026, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit : 5a : coupe ACO, surface 1,2 hectare pour un volume de 30m3 et 10a : coupe A3, surface 1,1 hectare pour un volume de 40m3

Approuve l'orientation de mise en marché proposée par l'ONF comme suit : 5a : produits en bois d'œuvre, bois façonnés par vente simple et 5a et 10a : produits en bois de chauffage, bois sur pied par délivrance

Et refuse que ses bois façonnés pour la vente soient regroupés avec des bois similaires provenant d'autres propriétaires et ainsi améliorer leur attractivité pour les potentiels acheteurs et maximiser sa probabilité de recette ; décide que l'exploitation de la partie délivrée sera effectuée par les affouagistes après partage sur pied et sous la responsabilité de trois garants : Messieurs Régis DUPONT, Sébastien MASSON et Madame Marie-Paule VARNIER ; autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au dossier.

1. COMMANDE PUBLIC

2025-042 : TRAVAUX VOIRIE CHEMIN DU GIRARDIN

Le Conseil Municipal, à la majorité (pour 13 voix, contre 1 voix Mme Gaëlle GAILLET, abstention 1 voix Mme Perrine GIRARDIN), accepte d'effectuer les travaux d'aménagements paysager et urbanistique suivant le devis présenté par la société EUROVIA de Saint-Dizier : chemin du Girardin 32.450 € HT soit 38.940 € TTC ; accepte d'ajouter les travaux du chemin du Girardin au dossier de demande de subvention auprès du GIP.

Et précise que le montant total des travaux d'aménagement paysager et urbanistique est de 149.338€ HT soit 179.205,60€ TTC ; approuve le plan de financement suivant : total des dépenses en HT : 149.338,00€ - subvention GIP (80%) : 119.470,40€ - autofinancement : 29.867,60€.

Et sollicite le GIP Objectif Meuse au titre de la mesure 5.01 Aide à l'aménagement urbanistique et paysager des communes ; autorise Monsieur le Maire à signer le devis et tous les documents relatifs au dossier et à déposer le dossier de demande de subvention et précise que les crédits seront inscrits au budget 2025 à l'article 2151 « Réseaux de voirie », opération 17 Travaux de voirie.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe du remplacement de deux fenêtres dans le local accueillant la MAM pour un montant de 3.176,16€ TTC.
- Monsieur le Maire informe que les problèmes de réception de la télévision sont résolus. Il a été à nouveau signalé à Monsieur le secrétaire général de la Préfecture les problèmes dans la distribution du courrier par La Poste. Le responsable du centre de tri a été contacté. Les facteurs doivent intervenir sur plusieurs secteurs et il n'y a pas de facteur titulaire de la tournée de Cousances.
- Monsieur le Maire signale les problèmes de non-entretien des trottoirs par les habitants. La communauté de communes des Portes de Meuse a contractualisé avec une entreprise pour nettoyer les caniveaux avec une balayeuse. Une réflexion va être menée.
- Monsieur le Maire informe que France services fonctionne que les après-midis suite à un arrêt maladie.
- Monsieur le Maire rappelle que CIGEO a été créé avec Parc Innov sur une surface de 70 hectares (30 hectares sur le département 55 et 30 hectares sur le département 52). La communauté de communes a été contactée par un investisseur pour construire des bâtiments de stockage des

données. Une réponse définitive est attendue. Le conseil communautaire a émis un avis défavorable sur le SCOT du PETR du Pays Barrois.

- Madame Perrine GIRARDIN relance pour peindre une flèche au sol pour la sens unique de la rue Madame Robert.
- Monsieur Lionel BREUX informe avoir reçu des remarques sur la construction de la boulangerie. Des bruits circulent que la boulangerie sera dans des bâtiments modulaires et que c'est un dépôt de pain.
- Monsieur Lionel BREUX signale que les véhicules roulent très vite dans la rue de la Gare et qu'il faudrait créer un chemin piétonnier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Madame Loetitia VIOT
Secrétaire

Monsieur Francis THIRION
Maire